

COMPTES RENDUS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze avril, à 20 h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 3 avril 2018 se sont réunis en réunion ordinaire en mairie de Cernay sous la présidence de Madame DOS-REIS Marie-Paule, Maire.

Etaient présents : Mme Dos Reis Marie-Paule – Mr Rouault Thierry – Mme Deltroy Annie – Mme Condette Maria - Mr Téton Pierric – Mme Met Delphine

Absente : Mme Bougard Sylvie

Secrétaire de séance : Mr Téton Pierric

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> février 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Vote du compte administratif 2017 du service de l'eau - Délibération n° 7/2018**

Madame Dos Reis Marie-Paule, Maire, quitte la salle. Sous la présidence de Monsieur Rouault Thierry, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2017 du service de l'eau.

<u>Section d'investissement</u>		<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes de l'exercice :	5 746,33 €	Recettes de l'exercice :	11 718,54 €
Dépenses de l'exercice :	444,00 €	Dépenses de l'exercice :	14 040,97 €
	-----		-----
Excédent de l'exercice	5 302,33 €	Déficit de l'exercice	- 2 322,43 €
Report excédentaire	15 810,15 €	Report excédentaire	16 176,77 €
	-----		-----
Excédent global	21 112,48 €	Excédent global	13 854,34 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter les résultats du compte administratif 2017 du service de l'eau de la façon suivante :

- 21 112,48 € à l'article 001 « Excédent d'investissement reporté »
- 13 854,34 € à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté »

Ces résultats sont repris sur le budget communal de l'exercice 2018 voté à la suite.

**Vote du compte de gestion 2017 du service de l'eau – Délibération n° 8/2018**

Sous la présidence de Madame Dos Reis Marie-Paule, Maire, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2017 du service de l'eau, établi par la Trésorerie de Courville sur Eure et identique au Compte administratif 2017. Ce compte présente un excédent d'investissement d'un montant de 21 112,48 € et un excédent de fonctionnement d'un montant de 13 854,34€.

## **Vote du budget 2018 du service de l'eau – Délibération n° 9/2018**

Sous la présidence de Madame Dos Reis Marie-Paule, Maire, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget 2018 du service de l'eau, préparé en commission des finances le 27 mars 2018. Ce budget est équilibré

- en section d'investissement pour un montant de 24 083,48 €, avec report des excédents antérieurs d'un montant de 21 112,48 €
- en section de fonctionnement pour un montant de 24 854,34 €, avec report des excédents antérieurs d'un montant de 13 854,34 €.

## **Vote du compte administratif 2017 de la commune – Délibération n° 10/2018**

Madame Dos Reis Marie-Paule, Maire, quitte la salle. Sous la présidence de Monsieur Rouault Thierry, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2017 de la commune

### Section d'investissement

Recettes de l'exercice : 2 176,06 €

Dépenses de l'exercice : 9 272,28 €

-----  
Déficit de l'exercice - 7 096,22 €

### Section de fonctionnement

Recettes de l'exercice : 58 841,29 €

Dépenses de l'exercice : 51 464,73 €

-----  
Excédent de l'exercice 7 376,56 €

Report excédentaire 183 515,20 €

-----  
Excédent global 190 891,76 €

Compte tenu des restes à réaliser d'un montant de 131 496 € en dépenses d'investissement, d'un montant de 91 553 € en recettes d'investissement, d'un déficit d'investissement de 7 096,22 € et d'un excédent de fonctionnement d'un montant de 190 891,76 €, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter les résultats du compte administratif 2017 de la commune de la façon suivante :

- 47 039,22 € à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »
- 143 852,54 € à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté »

Ces résultats sont repris sur le budget 2018 de la commune voté à la suite.

## **Vote du compte de gestion 2017 de la commune – Délibération n°11/2018**

Sous la présidence de Madame Dos Reis Marie-Paule, Maire, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2017 de la commune, établi par la Trésorerie de Courville sur Eure et identique au Compte administratif 2017. Ce compte présente un déficit d'investissement d'un montant de 7 096,22 € et un excédent de fonctionnement d'un montant de 190 891,76€.

## **Vote du budget 2018 de la commune – Délibération n°12/2018**

Sous la présidence de Madame Dos Reis Marie-Paule, Maire, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le budget communal 2018, préparé en commission des finances le 28 mars 2018. Ce budget est équilibré :

- en section d'investissement pour un montant de 161 878,22 €, avec report du déficit antérieur d'un montant de 7 096,22 €
- en section de fonctionnement pour un montant de 203 890,54 €, avec report des excédents antérieurs d'un montant de 143 852.54 €.

## **Vote du taux des Taxes locales 2018 – Délibération n°13/2018**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la variation des bases établie par les services fiscaux des trois taxes locales pour 2018 :

- Taxe d'habitation	+ 4,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	+ 3,80 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	+ 1,06 %

Madame le Maire informe que notre effort fiscal est de 0,84. Afin de continuer à être éligible au Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) versé par la Communauté de Communes aux communes. L'effort fiscal de la communauté de communes doit être supérieur à 1,00000. Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 1 % la taxe d'habitation, à l'unanimité des membres présents. Les taux communaux des taxes locales pour 2018 sont les suivants :

- Taxe d'habitation	10,23 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,20 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	27,00 %

Le produit fiscal s'élève à 35 717 € pour l'exercice 2018.

## **Subventions aux associations – Délibération n°14/2018**

Le Conseil Municipal décide de verser, à l'unanimité des membres présents, les différentes subventions suivantes : CCAS de Marchéville : 200 € ; Club de l'Amitié : 265€ ; Coopérative Scolaire : 335€ ; Judo Illiers-Combray : 100 € ; Sapeurs-Pompiers : 77 €.

Les autres associations, qui n'ont pas fait de demande cette année, ne bénéficieront pas de subvention.

## **Participations de la commune aux dépenses de Marchéville : Ecole, Garderie, Restauration scolaire– Délibération n° 15/2018**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents, la participation suivante à la commune de Marchéville pour l'année 2017 :

- Ecole : 266 € par enfant soit 1 596 € pour 6 enfants
- Garderie : 243,40 € par enfant soit 973,60 € pour 4 enfants
- Restaurant scolaire : 364,31 € par enfant soit 2 185,86 € pour 6 enfants.

## **Modification des statuts de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche relative à la prise de compétence transport scolaire des élèves en direction des écoles primaires et maternelles du territoire– Délibération n°16/2018**

Le Maire expose :

La Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, par délibération n°18-41 du Conseil Communautaire du 5 mars 2018, a décidé de modifier ses statuts en vue de « prendre la compétence : transport scolaire primaire et maternelle ».

Ainsi, le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de remplacer la rédaction « Transports scolaires de l'enseignement du 1er degré par délégation du Conseil Régional du Centre Val de Loire, à l'exception des sorties scolaires et des sorties extra scolaires, pour les écoles de Illiers-Combray, de Cernay-Marchéville, de Magny, de Bailleau-le-Pin, de St Avit les Guépières-Vieuvicq-Charonville » par « transport scolaire, par délégation du Conseil Régional du Centre Val de Loire, des élèves de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche en direction des écoles primaires et maternelles du territoire, les sorties scolaires et extra-scolaires restant de compétence communale ou syndicale » au sein de ses statuts.

Cette délibération a été notifiée à toutes les communes membres. Elles doivent désormais se prononcer sur cette modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, dans un délai de trois mois à compter de la notification. En l'absence de délibération, la décision de la commune sera réputée favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- se prononce favorablement sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche visant à « prendre la compétence : transport scolaire primaire et maternelle »
- Approuve la nouvelle rédaction des statuts joints en annexe

## **Convention relative aux conditions de mise à disposition à titre gratuit du logiciel Cr Plus administré par le SDIS – Délibération n°17/2018**

Le Conseil Municipal est informé qu'un logiciel appelé CRPLUS, administré par le SDIS, est mis à disposition à la commune à titre gratuit et accessible sur internet.

Ce logiciel permet d'assurer le suivi des points d'eau d'incendie et de connaître la disponibilité de ces derniers à des fins opérationnelles.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, ce logiciel et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **Aménagement foncier de la commune d’Orrouer – Modification des limites territoriales, modifications des voiries communales et des chemins ruraux de la commune de Cernay – Délibération n°18/2018**

La Commission d’Aménagement Foncier (CCAF) d’Orrouer propose par courrier du 5 avril 2018 à la commune de Cernay d’approuver le projet de créations, suppressions et modifications des chemins ruraux et voiries communales, ainsi que les modifications des limites de communes envisagé. A défaut de se prononcer dans les 2 mois, l’avis du Conseil est réputé favorable

Madame le Maire présente un plan indiquant ces modifications (les plans restent disponibles en mairie).

Le Conseil Municipal adopte, à l’unanimité des membres présents, le projet de modifications concernant les chemins ruraux et voiries communales ainsi que les limites territoriales.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **Aménagement foncier de la commune de Fruncé – Modification des limites territoriales, modifications des voiries communales et des chemins ruraux de la commune de Cernay – Délibération n°19/2018**

La Commission d’Aménagement Foncier (CCAF) de Fruncé propose par courrier du 10 avril 2018 à la commune de Cernay d’approuver le projet de créations, suppressions et modifications des chemins ruraux et voiries communales, ainsi que les modifications des limites de communes envisagé. A défaut de se prononcer dans les 2 mois, l’avis du Conseil est réputé favorable

Madame le Maire présente un plan indiquant ces modifications (les plans restent disponibles en mairie).

Le Conseil Municipal adopte, à l’unanimité des membres présents, le projet de modifications concernant les chemins ruraux et voiries communales ainsi que les limites territoriales.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **8 Mai 2018**

**10 h 15** Cérémonie au Monument  
Dépôt de Gerbe  
Vin d’honneur

Des invitations seront distribuées à la population.

### **Organisation Art en Scène**

Madame le Maire rappelle qu’un concert sera organisé dans l’église de Cernay le Vendredi 15 juin 2018 à 20 h30.

Le Conseil Municipal souhaite s’inscrire à nouveau à ce dispositif culturel pour 2019.

### **Questions et informations diverses**

\* Plan local d'urbanisme intercommunal : Un plan de travail a été établi par la Communauté de Communes entre Beauce et Perche. Un rendez-vous devrait être organisé en mai 2018 (date à préciser).

Le compte-rendu ainsi que le plan établi par la Communauté de Communes va être transmis à chaque conseiller.

\* Monsieur Thierry Rouault a recensé les nids de poules sur la commune. Cet état sera adressé à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

\* Monsieur Thierry Rouault fait le compte rendu du conseil d'école du 22 mars 2018.

\* La Route du Cidre passera dans la commune le 10 Mai 2018.

\* La ventilation haute et basse sera refaite dans la salle de la mairie.

\* Le Conseil Municipal prend connaissance du plan d'interconnexion retenu par la Communauté de Communes concernant l'eau potable. Début des travaux prévu en septembre 2018.

\* La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le Mercredi 30 mai 2018 à 20 h.

La séance est levée à 22 h 00.

Fait et délibéré, en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres,